

Zeitschrift:	Technique agricole Suisse
Herausgeber:	Technique agricole Suisse
Band:	40 (1978)
Heft:	10
Rubrik:	Convocation : à la 52ème Assemblée des Délégués

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Convocation

à la 52^{ème} Assemblée des Délégués

du samedi 9 septembre 1978, à 08.00 h, au 1er étage du Restaurant
du Rivage (Casino), Rue Louis-Meyer 2, à Vevey

Ordre du jour:

- 1) Introduction
- 2) Nomination de scrutateurs
- 3) Communications
- 4) Procès-verbal de la 51^{ème} Assemblée du 1er octobre 1977
- 5) Rapport d'activité 1977/78
- 6) Rapport financier 1977/78 et rapport de la Commission
de vérification des comptes
- 7) Programme d'activité et listes de cours des Centres
pour 1978/79
- 8) Fixation de la cotisation et budget pour 1978/79
- 9) Nominations complémentaires
- 10) Choix du lieu de réunion de la 53^{ème} Ass. des délégués
- 11) Hommages
- 12) Propositions éventuelles *)
- 13) Divers

ASSOCIATION SUISSE POUR
L'EQUIPEMENT TECHNIQUE DE L'AGRICULTURE – ASETA

Le président central: H. Bächler
Le directeur: R. Piller

*) Selon l'art. 8, chiffre 8, des statuts, les propositions des sections ou des membres doivent être remises au président central ou au secrétariat central au plus tard une semaine avant l'assemblée, c'est-à-dire avant le 2 septembre 1978.

MM. les présidents des sections prient les sociétaires de leur communiquer avant le 26 août 1978 les propositions ou suggestions devant être examinées à cette assemblée.

P.S. — Selon l'art. 7, chiffre 1.4, des statuts, tout sociétaire peut assister à l'assemblée des délégués et y est d'ailleurs cordialement invité. Cependant, seuls les délégués désignés par les sections, les membres du comité central et les réviseurs, ont le droit de vote.